



**PRÉFET
DU LOIRET**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

MESSAGE URGENT ACTIVATION DU PLAN VAGUES DE CHALEUR NIVEAU "ALERTE CANICULE"



ORLÉANS, le lundi 6 juillet 2026

Météo France place le département du Loiret en vigilance **ORANGE CANICULE** à partir de mardi 7 juillet 2026 à 12h00. En conséquence, la préfecture du Loiret déclenche une alerte et active les dispositions spécifiques ORSEC relatives à la gestion sanitaire des vagues de chaleur au niveau « Alerte Canicule » à compter du mardi 7 juillet 2026 à 12h00 et jusqu'à nouvel ordre.

Le phénomène annoncé concerne : épisode caniculaire dont la durée, l'extension géographique et l'intensité nécessite une vigilance particulière.

Situation actuelle :

Depuis ce lundi 6 juillet 2026, 12h, le département du Loiret est placé en vigilance jaune vague de chaleur avec des températures maximales de 34°C.

Evolution de la situation :

Les températures pour la nuit du lundi 6 juillet au mardi 7 juillet oscillent entre 15 et 18°C.

Les prévisions de températures pour les jours suivants :

- mardi 7 juillet : températures maximales 36 à 38°C
- nuit de mardi à mercredi : 15 à 18°C
- mercredi 8 juillet : températures maximales 35 à 36°C
- nuit de mercredi 8 juillet à jeudi 9 juillet : 18 à 19°C
- jeudi 9 juillet : températures maximales : 34 à 36°C
- les températures minimales pour les nuits suivantes devraient osciller autour de 20°C

Dans un contexte où les organismes n'ont eu que peu de répit entre la canicule de la semaine passée et cette nouvelle vague de chaleur, les mairies sont invitées à déclencher, de nouveau, les dispositifs « canicule » au profit des personnes vulnérables et de la population générale, et notamment :

- mobilisation des « registres canicules » et prise de contact régulier avec les personnes vulnérables ;
- mise à disposition de « lieux rafraîchis » au profit des personnes vulnérables et de la population générale le cas échéant ;
- diffusion des messages de prévention sur la gestion sanitaire des vagues de chaleur mais aussi sur les noyades et le risque de feux de végétation.

À ce titre, un formulaire est à compléter pour spécifier les mesures déployées à l'échelon communal via le lien suivant :

<https://grist.numerique.gouv.fr/o/bpdc/forms/mS9SGN2pWXND1HF66ALoAA/4>

En cas d'évolution de ces dernières, merci de le mettre à jour via ce même lien.

Plus généralement, les destinataires du présent message sont chargés de mettre en œuvre les actions relevant de leur champ de compétences. Une diffusion large au sein de vos services de ce message est également conseillée.